

Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de travail de la Creuse

Mercredi 27 novembre 2013

Avis déposés par les délégués du personnels FSU 23

Avis 1 :

Le CHSCTD demande la tenue dans un délai de moins d'un mois d'un groupe de travail avec la MGEN pour permettre la mise en place de formations dans le cadre du Réseau PAS.

Avis 2 :

Le CHSCTD souhaiterait que la DASEN en tant que chef de service départemental interroge les propriétaires des locaux du 1^{er} degré pour savoir si les vérifications périodiques sont réalisées et les délais respectés et souhaite que les réponses apportées par les propriétaires des locaux soient retranscrites aux directeurs d'écoles.

Avis 3 :

Le CHSCTD demande que la DASEN fasse respecter les prérogatives des enseignants pour l'organisation du temps scolaire et notamment des heures d'APC et des temps de récréation, conformément à la réglementation.

Pour : unanimité

Avis 4 :

Le CHSCTD demande que l'organisation du temps de travail des ZIL et Brigades ne doit conduire à aucun allongement du temps de travail hebdomadaire, à aucune situation de précarité. Le temps de présence face aux élèves de 24 h par semaine doit être respecté pour ces personnels.

Pour : unanimité

Avis 5 :

Le CHSCTD recommande fortement que la pause méridienne ne soit pas allongée afin d'éviter une amplitude horaire déraisonnable pour les personnels, sauf accord des personnels ou des conseils d'école.

Pour : unanimité

Avis 6 :

Le CHSCTD recommande que les salles de classe ne soient pas utilisées pour les activités péri-éducatives. En effet, on peut prévoir que la cohabitation des encadrants, des élèves et des enseignants va poser un problème d'organisation et dégradera les conditions de travail pour les professeurs des écoles.

Pour : unanimité

Avis 7 :

Si les classes sont réquisitionnées pour les activités péri-éducatives, une salle des maîtres doit être mise à disposition des enseignants.

Pour : unanimité

Avis 8 :

Le CHSCTD demande que soit mis à l'ordre du jour du prochain CHSCTD un bilan de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à travers un questionnaire.

Afin de préparer cette réunion, chaque enseignant sera informé sur son droit à saisir le CHSCTD s'il considère que ses conditions de travail s'aggravent du fait des changements d'horaires.

Pour : unanimité

Avis 9 :

Le CHSCTD recommande que dans une même école, l'ensemble des classes aient le même emploi du temps afin de permettre un travail en équipe cohérent.

Pour : FSU

Abstention : UNSA

Avis 10 :

Le CHSCTD considère que la réforme en l'état dégrade les conditions de travail des personnels et demande que soit sollicité l'avis des conseils d'école pour l'entrée de l'école et/ou son maintien dans la réforme

Pour : FSU

Abstention : UNSA